

LES ÉTAPES DE LA 7ÈME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PORT-LA NOUVELLE

Engagement de la procédure par Arrêté Municipal et lancement de la concertation par Délibération du Conseil Municipal

DÉBUT
(JUN)

DÉBUT DE LA CONCERTATION
(DÉBUT JUILLET)



Formulez vos demandes ou vos observations !

Réalisation des modifications

Réalisation de l'étude des impacts sur l'Environnement

Formulez vos demandes ou vos observations !

FIN DE LA CONCERTATION
(DÉBUT SEPTEMBRE)



PHASE DE MONTAGE DU DOSSIER

TRAVERSÉE LUDIQUE VERS LA SEPTIÈME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU DE PORT-LA-NOUVELLE

Cette expérience ludique vise à présenter de manière concise les différentes étapes de la 7ème Modification simplifiée du PLU de Port-la Nouvelle. Cette procédure vous donne la possibilité de participer activement. Comme le montre la "carte de participation", à différentes phases du projet, vous pouvez soumettre vos observations concernant le PLU.



VOTRE CARTE DE PARTICIPATION CITOYENNE A UTILISER



Passage en CDPENAF (commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)



Soumission volontaire à l'Evaluation Environnementale (EE)



Envoi de l'EE à l'autorité environnementale



Avis de l'autorité environnementale

3 mois



Notification aux Personnes Publiques Associées au projet de la modification simplifiée du PLU

SIMULTANÉMENT

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Durée: 1 mois



Formulez vos remarques !

FIN

LE PLU DEVIENT EXÉCUTOIRE

Approbation de la modification simplifiée du dossier par le Conseil Municipal



Eventuelle mise à jour du dossier pour tenir compte de l'avis du public, des PPA et de la MRAe

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC



GAXIEU
AU COEUR DE VOS PROJETS

